

M. _____
100 Rue de la Mairie
34160 Saint Génies des Mourgues

A Montpellier, le 05 Juin 2017.

Objet : Votre logement, 100 Rue de la Mairie 34160 Saint Génies des Mourgues.

Madame, Monsieur,

Après visite de votre logement en votre présence le 29 Mai 2017, il a été constaté les défauts suivants :

- Absence de ventilation dans la salle de bain/wc et ventilation insuffisante dans la cuisine,
- Taches d'infiltrations d'eau dans les chambres et au niveau de la véranda,
- Présence d'humidité dans 2 des chambres,
- Poutre de la véranda et un linteau au rez-de-chaussée dégradés, à faire vérifier,
- Absence de chauffage dans 2 chambres et la cuisine,
- Garde-corps de l'escalier d'accès à la chambre et des fenêtres du séjour et d'une des chambres pas réglementaires, à faire vérifier,
- Menuiseries de l'ensemble du logement pas étanches à l'air et celles de la véranda pas étanche à l'eau,
- Electricité vétuste, voire dangereuse, à faire vérifier.

Ces constatations, si elles sont confirmées par les inspecteurs de l'ARS (Agence Régionale de Santé), permettraient d'engager la procédure de déclaration d'insalubrité prévue à l'article L. 1331-26 et suivants du Code de la Santé Publique.

En parallèle, nous proposons à votre propriétaire une assistance technique et des financements possibles pour réhabiliter le logement.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ces démarches.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures,

Pour l'équipe du suivi animation
Violaine SEILER
Julie MONTAGNAC

Financé par :



RÉNOVER
pour un habitat
durable

